

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **14 février 2020**

Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	08
Représentés	00
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

L'an deux mille vingt, le quatorze février, à **19 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle TIXIER, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs :

Excusés : M. Julien MOURLON

Absents : M. Pascal REDON

Date de convocation : 08 février 2020

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Approbation du compte administratif du budget principal 2019

Le conseil municipal, sous la Présidence d'Alain GRASS, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019, dressé par Alain BUJADOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		50 257.40 €	25 801.75 €	
Opérations de l'exercice	102 160.78 €	152 955.92 €	150 821.32 €	124 073.79 €
Totaux	102 160.78 €	203 213.32 €	176 623.07 €	124 073.79 €
Résultats de clôture		101 052.54 €	52 549.28 €	
Restes à réaliser			23 250.00 €	46 738.00 €
Totaux cumulés			75 799.28 €	46 738.00 €
Résultats définitifs		101 052.54 €	29 061.28 €	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.